



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 32

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTÉ

M. NESBITT dépose la demande d'avis datée du 24 mars 2025 et portant sur une contravention à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres* reprochée à M. le *premier ministre KINEW*.

(Document parlementaire n° 15)

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet du Mois de la reconnaissance de la pharmacie.

M^{me} COOK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre MOSES*, M^{me} BYRAM, MM. PANKRATZ et KHAN ainsi que M^{me} COMPTON font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, y compris les fournisseurs de services connexes, à adopter le principe de Marin et à se conformer aux jugements de la Cour suprême du Canada, à la *Charte canadienne des droits et libertés* et au *Code des droits de la personne*, à veiller à ce que les enseignants des écoles publiques bénéficient d'une formation complète portant sur les méthodes et les philosophies conçues spécifiquement pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage et ne se limitant pas à un seul programme ou produit, à s'engager à financer quatre types de services soit, premièrement, des services d'alphabétisation privés afin que ceux qui ont un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou soupçonné puissent — à la discrétion du ou des parents dans le cas d'un enfant — devenir alphabètes fonctionnels et acquérir des connaissances et des compétences comme leurs pairs, et ce, sans devoir interrompre leur éducation à l'école publique, deuxièmement, des services de counseling privés afin que les adultes ayant un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou soupçonné puissent choisir un thérapeute qui les aidera à surmonter les traumatismes liés à l'éducation et causés par des programmes d'enseignement et des politiques provinciaux défavorables, troisièmement, des cours d'alphabétisation privés qu'ils pourront suivre à leur discrétion afin de devenir des alphabètes fonctionnels et, quatrièmement, l'accès à des cours de dernière année qu'ils n'ont pas suivis et qui sont fondés sur la recherche afin qu'ils puissent obtenir leur diplôme et posséder l'éducation qu'ils ont toujours été en droit de recevoir et, enfin, à accorder aux Manitobains ayant des troubles d'apprentissage qui demeurent des analphabètes fonctionnels classés au niveau 2 après l'âge de 18 ans un dédommagement pour les préjudices et les pertes de revenus qu'ils ont subis.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il élabore et mette en œuvre un plan exhaustif pour aider les communautés frontalières à gérer l'augmentation du nombre d'entrées illégales à la frontière du Manitoba, à collaborer étroitement avec les autorités fédérales et locales afin de prévoir des ressources adéquates pour protéger les collectivités, notamment du financement et du soutien pour les services d'urgence, et à prendre des mesures immédiates pour démanteler définitivement les réseaux de passage de clandestins dans la province.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures sans délai et à reconnaître l'importance cruciale du projet de traitement des eaux usées pour la croissance économique et la stabilité environnementale en s'engageant à intervenir auprès du gouvernement fédéral et à collaborer avec lui pour combler l'écart de financement et obtenir des fonds supplémentaires pour le système de traitement des eaux usées de Morden et, d'autre part, à veiller à ce que tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation accélèrent le financement et les approbations nécessaires pour faire avancer sans plus tarder le projet de traitement des eaux usées de Morden et à assurer qu'aucun obstacle ne nuise à la croissance et au développement économique de Morden et du sud du Manitoba.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à commencer sans délai la construction de la nouvelle école professionnelle de Sainte-Anne et à allouer les ressources nécessaires pour respecter l'échéance initiale de 2027 à laquelle les résidents s'attendaient.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le ministre des Familles à élaborer de meilleures politiques pour protéger les jeunes qui sont pris en charge contre d'éventuels mauvais traitements physiques ou psychologiques et à exhorter le gouvernement provincial à tenir une enquête publique sans délai afin d'identifier les failles du système de protection de l'enfance et de veiller à ce que plus aucun appel au secours d'un enfant ne demeure sans réponse ou ne soit ignoré.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. GOERTZEN — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

Le président dépose le document qui suit :

Le 24 mars 2025

À l'intention du président de l'Assemblée législative :

Je soussigné, Grant JACKSON, ai l'intention de démissionner de mon siège de représentant de la circonscription électorale de Spruce Woods à l'Assemblée législative.

(signé) Grant JACKSON

(signé) Témoin : Wayne Ewasko
(signé) Témoin : Greg Nesbitt

* * *

Le 24 mars 2025

À l'intention de la lieutenante-gouverneure en conseil :

Je vous informe que j'ai reçu la démission écrite de Grant JACKSON, *député de la circonscription électorale de Spruce Woods* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 24 mars 2025.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Spruce Woods conformément aux dispositions de la *Loi électorale*.

(signé) Tom Lindsey,
président de l'Assemblée
législative du Manitoba

(Document parlementaire n° 16)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. BLASHKO, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 24 mars 2025 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, la somme maximale de 14 708 741 000 \$, laquelle correspond à 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées, aux fins prévues à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, la somme maximale de 803 804 000 \$, laquelle correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées, aux fins prévues à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, la somme maximale de 845 665 000 \$, laquelle correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées, aux fins prévues à la partie C (Prêts et garanties) du budget.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, la somme maximale de 1 267 952 000 \$, laquelle correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées, aux fins prévues à la partie D (Investissements en immobilisations d'autres entités comptables) du budget.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M. le *ministre* SALA propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, les sommes suivantes :

- la somme de 14 708 741 000 \$, laquelle correspond à 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget;
- la somme de 803 804 000 \$, laquelle correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget;
- la somme de 845 665 000 \$, laquelle correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie C (Prêts et garanties) du budget;
- la somme de 1 267 952 000 \$, laquelle correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie D (Investissements en immobilisations d'autres entités comptables) du budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* SALA propose la première lecture du projet de loi 45 — *Loi de 2025 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2025* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* SALA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 45 — *Loi de 2025 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2025*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA intervient.

M^{me} STONE pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} STONE intervient. M. GUENTER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey